

AVIS DE COURSE - MACT CUP 2025

Grade : 5B

Dimanche 12 octobre 2025

Lieu : Marseille

Autorité Organisatrice : **MACT, 30 bis rue de la Loge, 13002 Marseille**
mactsecretariat@gmail.com
04 91 91 97 79

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent :

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240,

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur. La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable (HN).

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s’inscrire en complétant le formulaire disponible au MACT et transmissible par mail et en envoyant les frais d’inscription requis à l’adresse suivante :

MACT – 30 bis rue de la Loge - 13002 MARSEILLE

Le dossier d’inscription complet des OSIRIS doit parvenir au MACT au plus tard le **vendredi 10 octobre 2025 à 12h.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l’équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l’autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l’équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu’une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OSIRIS	55 €* 20 € par membre d’équipage supplémentaires

*Le repas pour le Skipper est compris dimanche 12 octobre 2025 à 19h00.
20 € par membre d’équipage supplémentaires

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d’inscription

Pour les bateaux OSIRIS dès que possible et au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

5.2 **Jauge et contrôles** : Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l’épreuve.

5.3 **Jours de course** :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
13/10/2024	10h30 Rade de Marseille	Toutes les classes

5.4 Dernier jour de la régates :

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h.

5.5 Déroulé :

Dimanche 12 octobre 2025 à 8h30 : petit déjeuner

Dimanche 12 octobre 2025 à 9h00 : briefing

Dimanche 12 octobre 2025 à 10h30 : signal d'avertissement en mer

Dimanche 12 octobre 2025 à 18h30 : remise des prix au **MACT** suivi d'un apéritif dinatoire.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées au pavillon d'accueil **MACT** selon la Prescription Fédérale.

Les annexes aux instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est :

- la rade de Marseille
- île de Planier
- les calanques
- la Cassidaigne

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une seule course validera la compétition.

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.4 Pour les séries monotypes s'il y a moins de 6 navires la série sera interclassée en Osiris.

10. PLACE AU PORT

Les bateaux extérieurs à Marseille pourront être hébergés gratuitement par le **MACT** dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, prendre contact au préalable avec le secrétariat du MACT par e-mail : mactsecretariat@gmail.com

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

La VHF est obligatoire ; il est recommandé de veiller le canal de l'organisation et le canal 16 en double veille lors des parcours de ralliements.

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque classe.

14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du MACT par e-mail à mactsecretariat@gmail.com